

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 16 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, SURRE Line, SIMON Jennifer.

Absents excusés : MM. LUCAS André, MIRABILE Noelle.

Secrétaire de séance : MME SIMON Jennifer

Convocation en date du 10 juillet 2024

Membres en exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la commune ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du dernier tableau des emplois adopté le 16 janvier 2024.

Suite au départ en retraite d'un agent et du recrutement d'un nouvel agent, il convient de supprimer le poste d'agent spécialisé territorial des écoles maternelles 1^{ère} classe à 21.75h hebdomadaires par un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à 29 heures hebdomadaires.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit, à effet du 1^{er} août 2024.

AGENTS TITULAIRES

➤ **FILIERE ADMINISTRATIVE**

1 attaché territorial à temps complet (36 heures hebdomadaires)

1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (35 heures hebdomadaires)

1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (25 heures hebdomadaires)

➤ **FILIERE POLICE MUNICIPALE**

1 brigadier-chef de police municipale à temps complet (36 heures hebdomadaires)

➤ **FILIERE TECHNIQUE**

3 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires)

4 adjoints techniques à temps complet (35 heures hebdomadaires)

➤ **FILIERE SOCIALE**

1 agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet (29 heures hebdomadaires)

AGENTS NON TITULAIRES

➤ **FILIERE TECHNIQUE**

6 adjoints techniques à temps complet (35 heures hebdomadaires)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,
Guy ROUCAYROL


